



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

avenir d'Autolib

Question au Gouvernement n° 1136

Texte de la question

AVENIR D'AUTOLIB

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Maire, pour le groupe La République en marche.

**M. Jacques Maire.** Madame la ministre chargée des transports, l'on nous annonce, depuis quelques minutes, de fausses catastrophes économiques, alors qu'une vraie catastrophe, ni de gauche ni de droite, mais plutôt et de gauche et de droite, s'est produite : la fin, depuis hier, d'Autolib.

Catastrophe économique, puisque la facture s'élève à 290 millions d'euros, catastrophe sociale, puisque 600 emplois sont supprimés, catastrophe écologique du fait de l'abandon de 1 100 centres de rechargement et de 4 000 voitures électriques.

**M. Pierre Cordier.** Vivement les prochaines élections à Paris !

**M. Fabien Di Filippo.** M. Mahjoubi et M. Griveaux sont sur les rangs !

**M. Thibault Bazin.** M. Maillard aussi ! Et M. Renson !

**M. Jacques Maire.** Le problème est d'abord de nature sociale. Pas moins de 150 emplois au seul siège de Vaucresson et 600 emplois au total sont en jeu. Un plan social est attendu, mais les salariés ne pourront être repris du fait de la fin de la délégation de service public, alors que des opérateurs privés, comme Renault, Peugeot, Volkswagen pourraient se porter candidats. Je demande au Gouvernement de se montrer vigilant pour que les salariés d'Autolib puissent être reclassés. *(M. Jean Lassalle applaudit)*

Catastrophe écologique car, comme nous en avons déjà fait l'expérience avec le minitel ou d'autres avancées technologiques, on peut se retrouver avec une infrastructure encombrante sur les bras. Après avoir été en avance, en tant que plus grande métropole à disposer de l'équipement d'autopartage électrique le plus important au monde, Paris se retrouve avec des épaves énergétiques le long de ses rues.

Les propositions avancées aujourd'hui reposent sur le « free floating », à savoir de petites flottes équipant certains quartiers et remettant en cause la visibilité d'un équipement métropolitain.

Le futur projet de loi relatif aux mobilités durables devra être l'occasion pour le Gouvernement de faire des efforts pour améliorer l'équipement et développer les zones à émissions modestes.

**M. Maxime Minot.** La question !

**M. Jacques Maire.** Quelles leçons le Gouvernement tire-t-il de la fin d'Autolib et quelles sont ses intentions ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

**Un député du groupe LaREM .** Ce n'est pas M. Griveaux qui répond ?

**Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports.** Monsieur le député, on ne peut que regretter la fin d'Autolib pour des raisons financières. Concernant les salariés, il n'est pas dans le rôle du Gouvernement de se substituer aux élus et à l'entreprise, mais j'ai entendu certaines collectivités réclamer un plan de sauvegarde de l'emploi exemplaire, et je peux vous assurer que le Gouvernement y sera vigilant.

Je voudrais vous faire part d'une conviction. L'arrêt d'Autolib ne remettra pas en cause le mouvement vers une mobilité propre et partagée, comme nous en voyons des exemples partout dans le monde. C'est pourquoi la mobilité propre sera l'un des piliers du futur projet de loi d'orientation des mobilités. Avec Nicolas Hulot, j'ai présenté le 20 juillet dernier des mesures concrètes comme la mise en place de zones à faibles émissions. Nous avons engagé un travail important avec les collectivités des quinze zones les plus concernées par les enjeux de qualité de l'air.

**M. Thibault Bazin.** Le Gouvernement ne se préoccupe que de Paris !

**M. Fabien Di Filippo.** Surtout M. Mahjoubi !

**Mme Élisabeth Borne, ministre .** Ce dispositif a fait ses preuves partout en Europe.

Nous renforcerons par ailleurs notre soutien au déploiement des bornes de recharge, avec une hausse de la prise en charge de leur installation par les réseaux de distribution, en portant cette part de 40 à 75%.

Nous favoriserons également le développement du covoiturage, en expérimentant des voies dédiées au covoiturage dès l'an prochain.

**M. Claude Goasguen.** Ce n'est pas la question !

**M. Claude Goasguen.** Enfin, nous présenterons à la rentrée un plan ambitieux en faveur du vélo, pour tripler la part du vélo comme mode de déplacement.

**M. Claude Goasguen.** Ce mouvement pour la mobilité propre est indispensable et irréversible. Le Gouvernement sera au rendez-vous de cet enjeu essentiel pour la qualité de vie au quotidien. Je sais que nous pourrons nous retrouver sur cet objectif à l'occasion de l'examen du futur projet de loi d'orientation des mobilités. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Maire](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1136

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [2 août 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 août 2018](#)